Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 15 juillet 2021

### **CONSEIL DE PARIS**

## Extrait du registre des délibérations

-----

## Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

**2021 DGRI 10** Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF) pour le développement des activités lusophones à Paris.

# M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur

-----

## Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF);

Sur le rapport présenté par M. Hermano SANCHES RUIVO au nom de la 7ème Commission,

### Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF), dont le siège social est situé 7 avenue de la Porte de Vanves- 75014 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,

Aune Hidalpo

**Anne HIDALGO**